

RÈGLEMENT DES FÊTES DE PÉROLLES 2026

Vendredi 12 et Samedi 13 juin

1. Emplacement

Les emplacements seront distribués selon les types de commerces et tenant compte des critères de sélection. L'emplacement ne vous sera communiqué que si nous sommes en possession d'une preuve du versement du montant de votre inscription après confirmation. L'emplacement vous sera communiqué par email environ une semaine avant les festivités. Il est impératif que le stand soit installé à l'emplacement attribué. En cas de non-respect, l'exclusion du marché sera prononcée. ***Les personnes qui ne se seront pas inscrites avec le formulaire officiel et/ou qui n'auront pas payé la finance d'inscription dans les délais, ne seront pas acceptées lors de la manifestation.***

2. Heure d'installation des stands sur le boulevard

Sur ordre de la police locale et pour des raisons de sécurité (route ouverte à la circulation jusqu'au **vendredi 12 juin à 09h00** – voitures de tourisme et transports publics – lignes électriques aériennes toujours sous tension avec danger d'électrocution), **les stands et bars ne pourront pas être montés/installés sur le boulevard avant 09h00 ! Toute entrave à la circulation avant 09h00 sera dénoncée !**

➡ **LE MONTAGE DES STANDS EST ABSOLUMENT INTERDIT AVANT VENDREDI-09H00 !**

3. Sanctions en cas de non-respect de cette prescription !

Les contrevenants seront dénoncés à la police locale et **passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à Fr. 1'000.- pour abus du domaine public communal.**

➡ 4. Installation de courant électrique pour les stands / Hauteur maximale des stands

Groupe E Connect SA est le prestataire pour l'installation électrique et la pose des tableaux.

NOUVEAU ! La commande de tableaux électriques est à commander directement sur le formulaire d'inscription officiel des Fêtes de Pérolles. Nous (l'ACAIP) commanderont vos tableaux directement au Groupe E après le paiement total de la facture et ceci dans le délai imparti.

Aucun câble électrique ne devra traverser le boulevard, ceci à cause du danger dû au passage des machines de nettoyage et des visiteurs de la fête.

Hauteur maximale à respecter impérativement !

La hauteur maximale des stands est fixée à 5.50 mètres (en cause : la ligne TPF)



5. Heures d'ouvertures et fermetures de la manifestation

**Vendredi : Ouverture officielle des Fêtes à 11h30
Fermeture : 02h00**

**Samedi : Ouverture : 09h00 OBLIGATION ! Sauf stand food & drinks -> 11h00
Fermeture : 02h00**

Tous les stands et bars devront être débarrassés et nettoyés dès 02h00 le samedi 13.06.2026 et le dimanche 14.06.2026. **L'emplacement devra être laissé propre. Les participants qui ne respectent pas l'horaire seront dénoncés à la préfecture de la Sarine. L'amende que l'organisateur recevra sera répercutée au participant (double sanction) et en cas de non-paiement ne pourra plus participer aux prochaines éditions.**

Le dimanche 14.06.2026 à 05h00, le boulevard doit être libre pour le nettoyage par le service de l'Edilité. **Tous les stands doivent être démontés et débarrassés.**

6. Service de surveillance/sécurité

Un service de surveillance et de sécurité sera organisé et mis en place, plus particulièrement pour l'ouverture et la fermeture des stands et des bars, pendant la manifestation et durant la nuit.



7. Ordre, hygiène, propreté, tri des déchets, vaisselle réutilisable

Depuis cette année, les fêtes de Pérolles doivent respecter les nouvelles règles édictées par la Ville de Fribourg pour des manifestations propres en Ville de Fribourg.

En voici les principes pour cette année :

- Les stands qui vendent des boissons **n'ont pas le droit de vendre des bouteilles, cannettes à l'emporter.** Toutes les boissons doivent être vendues dans des gobelets réutilisables.
- De la vaisselle réutilisable devra être utilisée – Comme pour les années antérieures, toute la vaisselle sera réutilisable, gobelets pour minérale, verre à vin, flûte à champagne, pichet de 2 litres pour bière, assiette à soupe, assiette plate, services. – Vous devrez demander un dépôt de Fr. 2.- par verre, Fr. 5.- pour le pichet et Fr. 1.- par service. Tous les grands festivals de l'été fonctionnent déjà ainsi.
- Le tri doit se faire sur le stand – des sacs pour PET, alu vous seront remis à cet effet. À la fin de la journée, les sacs sont déposés **devant le stand**. Le service de l'édilité les ramassera durant la nuit
- **Les autres déchets devront être mis dans des sacs bleus** de la commune de Fribourg – Ces sacs peuvent être achetés dans les commerces de Pérolles ou à notre stand d'information. Le non-respect de cette règle pourrait nous forcer pour les années à venir à augmenter les finances d'inscription pour pouvoir assumer les frais d'incinération et de nettoyage. Soyez responsable ! Le responsable du stand doit régulièrement nettoyer la surface de son stand et débarrasser les tables et bancs qui sont installés près de lui. Les contrevenants seront remis à l'ordre. La bonne présentation et la propreté des stands reflètent la bonne image de la manifestation !
- **Les règles d'hygiène édictées par le service du contrôle des denrées alimentaires devront être scrupuleusement respectées. En cas d'infraction grave, les contrevenants seront dénoncés aux autorités compétentes et exclus de la manifestation. L'Acaip se réserve le droit de facturer au contrevenant le montant de l'amende reçue. ATTENTION ! La santé des participants est primordiale.**



L'organisation de la fête a décidé de travailler avec la société X (infos séparées) pour la gestion et la mise à disposition de la vaisselle réutilisable. L'expérience des années antérieures était positive.

Après réception de la confirmation de votre participation, les gobelets et la vaisselle réutilisables seront à commander directement auprès de notre partenaire au moyen du formulaire.

8. Sous-location

La sous-location est formellement interdite. Les contrevenants seront dénoncés et exclus de la manifestation !

9. Sonorisation des stands

Une musique d'ambiance peut-être diffusée **mais en aucun cas une sonorisation puissante n'est autorisée dans les stands**. Exception faite aux scènes officielles des Fêtes de Pérolles et aux stands qui ont reçu l'autorisation de l'organisateur.

10. Critères de sélection / Priorité / Validité de l'inscription / Communication

Pour les exposants qui n'ont pas participé aux Fêtes de Pérolles les années précédentes, le comité se réserve le droit d'accepter ou non l'inscription en fonction des critères de sélection. **Toutefois, le fait d'avoir participé une année, ne garantit pas une participation automatique les années suivantes.**

- a) La priorité est donnée aux membres de l'ACAIP.
- b) Ne pas avoir été sujet à une sanction, dénonciation ou multiple avertissement officiel de l'ACAIP.
- c) Priorité aux commerçants de Pérolles qui s'inscrivent officiellement.
- d) Priorité aux commerces itinérants du canton de Fribourg en tenant compte des points (e) à (h)
- e) Nombre de stands dans le même domaine d'activité.
- f) Cachet, décoration et originalité du stand.
- g) Expériences dans le milieu du commerce itinérant.
- h) Nouveauté, découverte.

Seules seront prises en considération les inscriptions dont nous aurons confirmé la participation et dont le paiement nous sera parvenu jusqu'au délai imparti ! Si le versement ne nous parvient pas avant le délai imparti, **l'exposant ne recevra pas l'emplacement de son stand et ne sera ainsi pas accepté aux Fêtes de Pérolles**. Si l'exposant se présente le jour même du montage au stand d'information pour payer son inscription et sans en avertir au moins 48h avant l'organisateur, alors une amende CHF 100.- lui sera infligée.

11. Obligatoire lors de votre inscription.

Afin de présenter et de garantir des stands de qualité lors de ces Fêtes et aussi pour faciliter notre sélection, veuillez nous donner les informations suivantes :

- a) **Copie de votre carte d'identité ou passeport**
- b) **Références, expériences dans le milieu, profession**
- c) **Présentation et description détaillée de votre stand**
- d) **Plan, croquis, photos**
- e) **S'agit-il d'une tente, d'un chalet, d'une caravane, d'un parasol ou autre ?**
- f) **Thème, décoration...**
- g) **Origine des produits vendus**
- h) **Communication de vos produits (site internet, revue de presse, flyers...)**

ATTENTION ! Sans ces informations, votre demande ne sera pas prise en considération !

ATTENTION !

Toutes nos communications se font désormais par courrier électronique. Restez connecté !

12. Adresse postale de l'organisateur :

ACAIP, Rte de la Fonderie 8c, 1700 Fribourg
www.acaip.ch / Email : info@acaip.ch

13. Programme

Vendredi 12.06.2026

Musique : Animation dj's/groupes, Bd de Pérolles 3, 19h00-01h00
Animation dj's, Bd de Pérolles 7, 20h00-01h30
Animation dj's/groupes, Bd de Pérolles 17, 19h00-01h30
Animation dj's, Bd de Pérolles 35, 19h00-01h30

Samedi 13.06.2026

Toute la journée : Animations – musique – ambiance
Animations diverses à la hauteur du Domino

Musique : Animation dj's/groupes, Bd de Pérolles 3, 19h00-01h00
Animation dj's, Bd de Pérolles 7, 20h00-01h30
Animation dj's/groupes, Bd de Pérolles 17, 19h00-01h30
Animation dj's, Bd de Pérolles 35, 19h00-01h30

14. Horaires

En cas de non-respect des horaires, les amendes de la police locale seront à la charge des contrevenants.

Rappel : aucun stand sur le boulevard de Pérolles avant 09h00 le vendredi (sauf dérogation spéciale)

Afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation, nous comptons sur le respect de ce règlement, sur votre professionnalisme et surtout votre bonne humeur ! Au plaisir de vous rencontrer sur le Boulevard...

Pour le comité de l'ACAIP
Le responsable des Fêtes de Pérolles : *Olivier Rodi*